



**MAIRIE**  
**69870- POULE LES ECHARMEAUX**  
Tél : 04.74.03.64.48  
[mairie@poulelesecharmeaux.fr](mailto:mairie@poulelesecharmeaux.fr)

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du VENDREDI 20 DECEMBRE 2024**

Date de la convocation : 05 novembre 2024

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Absent excusé : BARBERET Annie (pouvoir donné à Jean-Marc DESMONCEAUX)

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BALLON

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024.

**URBANISME**

1- Achat parcelles AB n°118 et 377 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de deux parcelles de terrain cadastrées AB n° 118 et 377, d'une superficie de 244 et 116 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI DOPAMYLAZO.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de créer un parking dans le cadre du projet « Les 3 Jardins ». Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles AB n° 118 et 377 pour un montant total de 14 130.00€. Enfin, Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) seront à la charge de la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 25 mai 2022,

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- ACCEPTE l'acquisition des parcelles AB n° 118 et 377 pour un montant total de 14 130.00€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**FINANCES**

2- Financement de projet : examen du contrat de prestation de services EPSA TAX:

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que plusieurs projets d'envergure étant à l'étude, la commune a la possibilité de faire appel à un prestataire externe capable d'accompagner la commune dans la recherche de financements.

Cette prestation est une mission de conseil en financement de projet portant notamment sur les dispositifs publics dans les différents échelons territoriaux (Fonds européens, l'Etat et ses agences, Régions, Départements etc...) et privés (fondations, fédérations etc.), la liste étant évolutive et non exhaustive.

Ces dispositifs peuvent prendre la forme de subventions publiques ou privées, mécénats, dons, avances remboursables, prêts à taux bonifié, etc...

Le prestataire identifie les optimisations possibles, effectue des préconisations et les met en œuvre après validation de la commune.

La rémunération du prestataire sera basée sur les montants validés par les différents organismes sollicités. Elle représentera ainsi un pourcentage fonction du montant de l'aide ou de la subvention collectée suivant le barème ci-après :

- Pour la tranche jusqu'à 80 000 € : 18%
- Pour la tranche de 80 001 € à 300 000 € : 15%
- Pour la tranche de 300 001 € à 600 000 € : 10%
- Pour la tranche de 600 001 € à 1 000 000 € : 8%
- Pour la tranche de plus de 1 000 000 € : 5%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE la signature d'un contrat de prestation de services avec la société 7 PARTNERS.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prestation de services.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### 3- Présentation contrats énergie partagée:

Monsieur le Maire fait une présentation du contrat énergie partagée.

Il rappelle que la commune adhère à un contrat en énergie partagée avec la COR.

Dans ce cadre, un diagnostic énergétique et de fonctionnement est actuellement en cours pour la salle des fêtes tandis qu'un dispositif de réappropriation et d'utilisation du bâtiment de l'école publique est en train de se mettre en place afin d'améliorer le cadre de vie au sein de celui. Les maîtresses et les élèves seront mis à contribution pour participer activement au dispositif.

Le gaz sera fermé en juillet et août dans ces bâtiments.

### **ECOLE, SPORTS ET LOISIRS**

#### 4- Camping-bilan de la saison 2024 :

Mme Gaëlle CROISAT fait part aux conseillers municipaux du bilan très positif de la saison 2024: 762 nuitées (660 en 2023) et 5251,48€ de recettes soit 50€ de plus que l'année dernière.

Une borne de télépaiement sera installée en 2025.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### 5- Calendrier prévisionnel des séances de conseil municipal :

17 janvier 2025	Conseil municipal
01 février 2025 matin	DOB + repas le soir
21 février 2025	Conseil municipal
21 mars 2025	Conseil municipal

#### 6- Repas des aînés :

Monsieur le Maire remercie les sept conseillers qui ont participé au repas des aînés. 60 repas ont été servis et 2 repas ont été portés pour cause de maladie.

Monsieur le Maire propose de solliciter des jeunes de la commune pour le service du repas de l'année prochaine.

Il est à noter que cette activité bénévole peut être prise en compte dans Parcoursup et permet aux candidats de mettre en valeur leur engagement associatif.

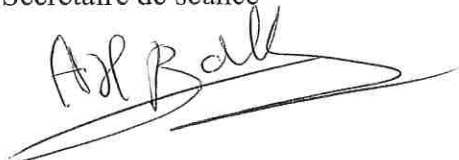
7- Remerciements :

Gaëlle CROISAT remercie la commission pour son implication dans la gestion du camping pendant la période estivale.

Le conseil remercie l'Association des Familles pour avoir offert les livres lors du Noël des enfants des écoles.

Séance levée à 20h00

Anne-Marie BALLON,  
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,  
Maire

